



AVIS DE RECRUTEMENT POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF



*Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
Vu le Décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,*

ARTICLE 1 : LIEU ET NOMBRE DE POSTE A POURVOIR

Un recrutement sans concours est ouvert au **CH de La Ciotat**, en vue de pourvoir **3 postes d'Adjoint Administratif** vacants.

ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement par dossier qui doit être retiré au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines ou téléchargé sur le site Internet du Centre Hospitalier de la Ciotat.

A l'appui de leur dossier de candidature, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature motivée,
- 2) Un curriculum vitae détaillé
- 3) Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité.
- 4) Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

Le dossier de candidature ainsi que les documents à fournir doivent être remis au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines ou adressés en **3 exemplaires** par courrier à :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
du Centre Hospitalier de La Ciotat
70, boulevard Lamartine –
BP 150 – 13708 LA CIOTAT Cedex

ARTICLE 3 : CLÔTURE DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être **retournées au plus tard le 1er avril 2023**, (cachet de la Poste faisant foi).

Le présent avis est affiché dans les locaux des Etablissements. Il est, également, publié sur les sites internet de l'établissement et sur le site internet de l'ARS PACA.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

Le recrutement se compose de 2 phases distinctes :

a. L'examen des dossiers de candidature par une commission.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour entretien ceux dont elle a retenu la candidature.

b. Un entretien avec la commission.

L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Cette liste sera affichée dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines.

La Ciotat, le 20 février 2023

Le Directeur
CHRISTIAN CATALDO
CENTRE HOSPITALIER
DE LA CIOTAT (B. du RM)